

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/089**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

**SÉANCE EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 16 : CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 3, RUE ERNEST SOLVAY**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire qui explique que :

- la commune de Sarralbe envisage la mise en vente de l'immeuble sis 3 rue Ernest Solvay, comprenant un sous-sol, un RDC, 2 niveaux et des combles aménageables pour une surface utile totale de 979m<sup>2</sup>,
- l'objectif de la vente est de permettre une mise en valeur de cet immeuble datant de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et de lui redonner une vocation compatible avec le développement de la commune et la qualité paysagère de l'entrée de ville,
- le terrain d'assiette porte la désignation cadastrale suivante : section 76 parcelle 93 d'une superficie de 32a46,
- l'estimation de la valeur vénale effectuée par France Domaine le 3 août 2020 est de 260.000 €,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- fixe à 260.000 € la mise à prix et le prix plancher de cession de cet immeuble communal situé au 3 rue Ernest Solvay avec un terrain d'une contenance de 32a46,
- prend acte que ce bien est libre de toute occupation,
- approuve le cahier des charges (joint en annexe de la présente) pour la mise en vente de cet immeuble et décide de mettre en œuvre une publicité pour sa mise en vente,
- autorise M. le Maire à lancer l'appel à projets,
- autorise M. le Maire à signer tout document pour permettre la publicité de ce projet de cession,
- prend acte que le conseil municipal sera à nouveau saisi après l'analyse des offres du projet de vente de cet immeuble.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 septembre 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 11 septembre 2020  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT